



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

N°D26-MP-026

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE L'ALSH DE PENNE D'AGENAIS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la concession de services pour la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Penne d'Agenais, prenant fin au 31 décembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'étudier et de déterminer le mode de gestion (régie, concession de services ou marché public) qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2027 pour cette structure, Fumel Vallée du Lot souhaite se faire assister par un prestataire spécialisé dans l'accompagnement du secteur public local. A ce titre, une demande de chiffrage a été adressée au cabinet CALIA Conseil, qui détient les compétences permettant d'assurer l'exécution de l'ensemble de cette mission d'accompagnement ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir la société CALIA Conseil de Paris (75), qui présente une offre répondant en tous points aux attentes, d'un montant total de 5 100 € HT (6 120 € TTC), afin de réaliser la mission d'assistance à l'élaboration du rapport sur le choix de mode de gestion de l'ALSH de Penne d'Agenais ;

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2026.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260121-D26_MP_026-AR
Reçu le 22/01/2026
Publié le 22/01/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 janvier 2026



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 22 janvier 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 22 janvier 2026
Publié ou Notifié le : 22 janvier 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16**
www.fumelvalleedulot.com